



# Compte-rendu des ateliers TEPOS

**Atelier agriculture et forêt  
23 février 2015  
Celles**

Compte-rendu rédigé par Jean Paul Sauzet, et complété par Marie Mallet, Olivier Perin (Chambre d'agriculture), Laurie Scrimgeour, Florin Malafosse (CC Trièves).

## Atelier 1 Actions contribuant à l'autonomie des exploitations

### Le compostage des fumiers de ferme

C'est une pratique déjà largement répandue (notion de volume ? )

Les atouts sont multiples (agronomie, substitution aux engrais minéraux, réduction de volume à épandre, co-compostage avec des déchets verts de collectivité...) A développer en fonction de la marge de progression restante (*lien à faire avec la CUMA Isère Compost pour connaître le nombre de fermes du Trièves impliquées dans cette pratique*).

### Meilleure valorisation des lisiers

Il existe des technologies permettant de séparer les phases liquides et solides des lisiers. Ce sont des systèmes proches de ceux utilisés en sortie de méthanisation pour traiter les digestats liquides. On sépare les liquides et les solides mais le volume global reste le même (avec une partie plus liquide que l'autre)

Les éleveurs d'Aoste métha Terre (projet méthanisation nord Isère) sont allés voir une machine en Savoie. Renseignements à demander à Thomas Béhal (*conseiller territorial Vals du Dauphiné, Chambre d'agriculture de l'Isère*).

En l'absence de véritable problématique lisier, l'application de ces méthodes est peu adaptable localement, par contre il peut être utile de les garder « pour mémoire » dans une fiche action globale de valorisation des effluents avec le compostage.

### Développer l'autonomie alimentaire des élevages

La problématique de l'autonomie fourragère trouve souvent des limites en lien avec les surfaces fourragères disponibles et donc les volumes de fourrage nécessaires à l'alimentation des troupeaux.

La contrainte de surfaces induit donc des productions fourragères à haut rendement de matière sèche à l'hectare comme le maïs.

Le maïs apparaît aujourd'hui comme une garantie certaine face aux sécheresses même sans irrigation (référence Rhône Alpes réseau élevage INOSYS). Toutefois, il faut relativiser le poids du maïs dans les systèmes d'élevage du Trièves (un peu plus de 400 ha seulement).

Cela dit, la concentration des troupeaux laitiers se traduit par un pâturage en nette régression pour des questions de temps disponible et d'organisation parcellaire autour des bâtiments.

Un travail sur ce sujet pourrait être conduit avec de multiples entrées :

- réorganisation foncière, comme moyen au service de l'optimisation des moyens de production.
- conditions agronomiques pour des productions fourragères à haut rendement, irrigables pour garantir la sécurité alimentaire avec du pâturage tournant.
- Un cadre expérimental pour permettre une mutation vers un système plus autonome / protéines avec une approche technique, économique, agronomique, et travail.

Créer et animer un groupe de 3 fermes volontaires et motivées pour engager une réflexion et des améliorations à leur système en termes de consommation de fioul, achats de tourteaux et d'engrais. Établir le protocole, les objectifs, accompagner les changements, suivre et diffuser les résultats auprès des autres agriculteurs du territoire (*dans le cadre du LEADER?*).

## Atelier 2 Actions contribuant au stockage de carbone

### La question des délaissés, espaces en déprise et accrues forestières.

La SAU est en diminution dans le Trièves dont une partie est liée à l'abandon des espaces difficiles d'accès et peu mécanisables. On observe une diminution significative du nombre d'UGB herbivores (23 % en 22 ans) et les animaux restants sont beaucoup plus « concentrés » dans un nombre de fermes qui a diminué de 30 à 40 % dans le même pas de temps. Il y a un lien direct entre ces deux phénomènes.

L'atelier propose d'« **entretenir le paysage** » équilibré de polyculture élevage avec des alternances de surfaces céréalières et de surfaces fourragères le tout inséré dans des zones bocagères. Or ces paysages sont dynamiques et sont directement liés à leur usage.

L'abandon de ces zones par l'élevage trouve ses origines dans des considérations économiques (prix des produits agricoles viande et lait du Trièves insuffisamment rémunérateurs) qui ne permettent pas de rémunérer le temps de travail où les investissements nécessaires à l'entretien de ces zones. La concentration des troupeaux permet aussi de répondre à des enjeux sociaux de conditions de travail.

Par conséquent, pour répondre à la problématique de l'abandon d'espaces, les leviers sont d'ordre économique, politique et social :

- Quel sens donne-t-on à l'action de réouverture d'espace ? Ordre de grandeur en termes de surface ? En termes d'enjeux ? Pour y faire quoi ? Ces choix sont politiques et non pas sectoriels.
- Trouver les leviers économiques pour financer la réouverture et pour rémunérer la gestion durable de ces espaces.

Quoi qu'il en soit, cet atelier révèle que la priorité porte plus sur l'entretien d'espaces ouverts et pâturés que sur la réduction des ruminants pour baisser les émissions de méthane.

Peut être faire du lien et susciter des échanges et le partage d'expériences entre le Trièves et le Sud Grésivaudan, deux territoires confrontés aux mêmes problématiques (concentration des élevages, enrichissement des espaces intermédiaires...)

En l'absence de leviers économiques pour augmenter la pression animale sur l'ensemble des zones concernées, il semble nécessaire d'identifier de manière plus ciblée les secteurs où il y aurait un intérêt local à la ré-ouverture (proximité immédiate d'une ferme, parc intermédiaire sur la montée en alpage, potentiel d'évolution vers de l'agroforesterie ou des taillis, ouvertures paysagères sur des secteurs à forts enjeux). On pourrait envisager un « plan local de boisement » à l'échelle intercommunale pour l'identification de ces secteurs, afin d'avoir un zonage partagé sur les secteurs d'intérêt sylvicole reconnus, les secteurs d'intérêts agricoles reconnus sur lesquels des défrichements massifs peuvent être envisagés, et des secteurs d'intérêts de valorisation en bois énergie. Ainsi, dans le cas où des secteurs intéressants en friche seraient identifiés comme pouvant répondre à des besoins spécifiques de porteurs de projet, les communes pourraient être opérateurs fonciers pour l'installation d'agriculteurs.

### Le développement de l'agro-foresterie et du sylvo pastoralisme.

L'atelier 2 considère ces pistes comme prometteuses mais aujourd'hui un peu trop expérimentales.

Sans doute des modèles à ré-inventer (car pratiqués historiquement en Trièves) en lien avec des modèles de gestion pour le point précédent. Le dispositif SRC+, orienté initialement sur les taillis à rotation courtes pourrait permettre de mobiliser un groupe d'agriculteurs pour expérimenter cet axe de travail.

## **Non abordé dans l'atelier :**

### **Les techniques culturales sans labours**

Ce sont des techniques pertinentes pour la gestion des sols et très pertinentes en termes d'économies d'énergies. Des actions de démonstrations et des visites techniques en ciblant notamment les entreprises de travaux agricoles qui interviennent sur le Trièves pourront être conduites.

### **Cultures intermédiaires, intercalaires et bandes enherbées**

Ces pratiques sont déjà appliquées sur les communes inscrites où il y a une problématique nitrate reconnue (3 communes du Trièves sont concernées). Les bandes enherbées concernent plutôt les grandes cultures, les cultures intercalaires les vergers, ces deux pratiques sont donc peu pertinentes en Trièves. Quant aux cultures intermédiaires, leur intérêt pour les sols est souvent en grande partie compensé par le tassement et les consommations d'énergies liées aux passages supplémentaires de machines. Ainsi, elles ne sont pas retenues dans les actions à conduire.

## **Atelier 3 Réduction des consommations d'énergie et production d'énergies renouvelables**

### **Réduction des consommations de fioul carburant**

Il s'agit d'agir sur 3 leviers pour réduire le principal poste d'énergie directe des agriculteurs :

1. **Les consommations spécifiques** des tracteurs avec des opérations ponctuelles de passage au banc d'essai, de formations à la conduite économe. Cette action peut aussi motiver les collectivités disposant de tracteurs.
2. **La réorganisation foncière.** Le phénomène de concentration des exploitations induit des temps de parcours sur route souvent supérieurs au temps de travail dans les parcelles. Il s'agit de faciliter par exemple l'échange parcellaire. Cette action trouve peut être un lien avec la proposition de l'atelier 1 .
3. **Le dialogue avec les entreprises de travaux agricoles :** nombre d'agriculteurs leur font appel. Si l'on prend l'exemple du labour, la recommandation de l'agriculteur pour un labour superficiel ne se traduit pas par une réduction de la facture. Or, la consommation de fioul est moindre que pour un labour profond.

### **Le développement de la filière biogaz**

Le gisement agricole évalué entre 25 et 30 000 tonnes d'effluents d'élevage permet d'envisager à terme une valorisation énergétique par la production de biogaz.

Des travaux récents en lien avec Rhône Alpes énergie environnement et des études de faisabilité ne permettent pas aujourd'hui d'envisager des unités de production à des coûts raisonnables pour des installations de petite taille. A cela s'ajoute des handicaps liés aux spécificités locales, à savoir la saisonnalité du gisement, l'absence de co-produits et la concurrence du bois pour la production de chaleur.

Partant de ce constat, les espoirs portent sur l'apparition (à 5 ou 10 ans) sur le marché, de technologies adaptées permettant d'envisager la valorisation du biogaz en carburant (après épuration, compression et transport).

L'atelier propose donc de :

1. Rester en veille sur l'évolution des technologies avec pour finalité une valorisation du biogaz sous forme de carburant.
2. Accompagner les exploitations agricoles pour qu'elles conçoivent dès aujourd'hui leurs capacités de stockage d'effluents (investissements coûteux et à long terme) de manière à valoriser un jour le biogaz des effluents.

**Non abordé dans l'atelier :**

**Les bâtiments comme moyen de stocker du carbone et de produire de l'énergie**

Les bâtiments agricoles peuvent répondre à différents enjeux de stockage de carbone et de développement économique local (construction bois, voire « Bois des Alpes »), et peuvent aussi être supports de production d'électricité photovoltaïque (pour l'agriculteur ou pour un tiers qui porte l'investissement type société locale, permettant d'alléger les charges de l'agriculteur sur le bâtiment). Par ailleurs, les travaux liés au stockage des effluents peuvent être associés à une réflexion globale sur le bâti pour anticiper une production future de biogaz (cf action ci-dessus).

***En annexe, voir les propositions d'actions retenues.***